

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal du jeudi 21 mars 2024

Direction Education, Jeunesse et Politique de la Ville – N° 14.03.2024.29

Objet : Antenne de la Mission Locale sur le territoire communal – Année 2024 – Subvention de fonctionnement

Date de la convocation : 13 mars 2024

Présidence : Frédéric MARCHE

Nombre de conseillers en exercice : 27

Nombre de présents : 19

Nombre de votants : 26

PRESENTS : M. Frédéric MARCHE, Mme Fabienne TELLIEZ, M. David BEAUCOUSIN, Mme Mélanie DELACOUR, M. Fabrice BERTHOU, Mme Hawa HAMIDOU, MM. Rachid ARBI, Jean-David HOUNKPATI, Yaya SARR, Rosario TARSIA, Philippe LEFEBVRE, Mmes Sylvie OMONT, Valérie HOULIER, MM. Frédéric LEBALLEUR, Stéphane FAUCHE, Mme Sandrine BALEM, M. Marc BOURREAU, Mme Evelyne LERICHE, M. Ibrahim DEM.

POUVOIRS :

Madame Monique COLOMBOTTI a donné pouvoir à Madame Fabienne TELLIEZ.

Madame Coumba SALL a donné pouvoir à Monsieur David BEAUCOUSIN.

Monsieur Infali DABO a donné pouvoir à Madame Mélanie DELACOUR.

Madame Alexandra EMERY a donné pouvoir à Monsieur Fabrice BERTHOU.

Monsieur Guy KIVATA a donné pouvoir à Monsieur Rosario TARSIA.

Madame Corine PALMENTIER a donné pouvoir à Monsieur Frédéric MARCHE.

Madame Laëtitia LEFEBVRE a donné pouvoir à Monsieur Marc BOURREAU.

ABSENTE :

Madame DEM Clélia.

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur David BEAUCOUSIN

RAPPORTEUR : Hawa HAMIDOU

VU :

- Le Code Général des Collectivités Territoriales,
- La délibération n° 11.06.2023.90 du Conseil Municipal en date du 28 septembre 2023 approuvant les termes de la convention de partenariat entre la Ville, le CCAS et la Mission Locale de L'agglomération d'Elbeuf,
- L'existence d'une antenne de la Mission Locale sur le territoire communal depuis 2022.

CONSIDERANT :

- Le rôle de la mission locale qui porte des dispositifs d'accompagnement spécifique en faveur des jeunes de 16 à 25 ans, en situation de précarité, qui ne sont ni en emploi, ni en formation, ni en étude,

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Mairie de Cléon

Rue de l'Eglise – 76410 Cléon

Tél : 02 32 96 25 40 – Fax : 02 35 77 65 64

www.ville-cleon.fr

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

Antenne Contrat d'Engagement Jeunes de la Mission Locale sur le territoire communal - année 2024 - Subvention de fonctionnement

Date de transmission de l'acte : 25/03/2024

Date de réception de l'accusé de réception : 25/03/2024

Numéro de l'acte : 14-03-2024-29 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 076-217601780-20240321-14-03-2024-29-DE

Date de décision : 21/03/2024

Acte transmis par : Chahinaz FOUGHALI

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.5. Subventions

- Que la réussite des missions développées par la Mission Locale à destination des jeunes de 16/25 ans se fonde sur un travail partenarial important que la Municipalité souhaite favoriser.

Présente sur l'ensemble du territoire national, les missions locales exercent une mission de service public de proximité ayant pour objectif de permettre à tous les jeunes de 16 à 25 ans de surmonter les difficultés qui font obstacle à leur insertion professionnelle et sociale.

La Mission Locale de l'Agglomération d'Elbeuf accompagne depuis maintenant 40 ans les jeunes des communes de son territoire âgés de 16 à 25 ans sortis du système scolaire dans leurs démarche d'insertion sociale et professionnelle. Elle accompagne ainsi plus de 1400 jeunes sur le territoire elbeuvien dont près de 150 sur notre commune.

En mobilisant l'ensemble des partenaires de son territoire, la Mission Locale contribue à favoriser l'accès à l'autonomie des jeunes qu'elle accompagne en matière d'insertion professionnelle et sociale :

- Orientation professionnelle, découverte des métiers et filières,
- Accès à la formation et aux contrats en alternance,
- Soutien à la recherche d'emploi et de stages en entreprises,
- Appui à la création d'entreprises et montage de projets divers,
- Accès à la vie quotidienne : logement, mobilité, santé, démarches citoyennes, droits, loisirs, sport et culture.

Partenaire de la Mission Locale d'Elbeuf, la Ville a accompagné le renforcement de ce partenariat en accueillant une antenne Contrat d'Engagement Jeunes sur le territoire cléonnais en 2022.

Considérant l'intérêt public local de favoriser et d'accompagner les publics jeunes cléonnais en difficulté, il est proposé au Conseil Municipal de verser une subvention de fonctionnement d'un montant de 8000 euros à la Mission Locale basée à Cléon.

Le Conseil Municipal, après délibération, et à l'unanimité des membres présents et représentés,

DECIDE l'attribution d'une subvention de fonctionnement à la Mission Locale de l'Agglomération d'Elbeuf au titre de l'année 2024, pour un montant global de 8000 euros, suite à l'installation d'une antenne à Cléon en 2022.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'application de cette délibération.

PRECISE que les crédits correspondants sont inscrits au Budget Primitif 2024.

Pour copie conforme,
Cléon, le 21 mars 2024
Le Maire,

Frédéric MARCHE

Publiée sous forme électronique sur le site de la commune le : 25/03/2024
Transmis en Préfecture le : 25/03/2024



